

LES SYSTÈMES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT (SGE)

Un SGE est une somme d'engagements que prend une entreprise pour intégrer et mettre en œuvre les préoccupations environnementales dans toutes ses activités et installations. Ces systèmes fournissent donc une ligne directrice écoresponsable avec des objectifs clairement définis, et doivent guider l'entreprise vers des pratiques de moindre impact environnemental ainsi que vers une gestion quotidienne en accord avec les principes du développement durable. ^{1 2}

LES NORMES ENVIRONNEMENTALES, OUTILS D'ENCADREMENT DES SGE

Les entreprises font souvent appel à des normes harmonisées et reconnues pour encadrer la mise en place de leurs SGE. Il s'agit de règles de normalisation environnementale ayant fait leurs preuves et permettant d'atteindre des pratiques écoresponsables.

Il en existe plusieurs, dont voici une liste non exhaustive :

- ⇒ **Les normes ISO 14001** ³: L'Organisation internationale de normalisation établit ces normes qui visent une sécurité environnementale basée sur l'utilisation rationnelle des ressources et la réduction des matières résiduelles. Pour en savoir plus : www.iso.org
- ⇒ **EMAS** : pour « Eco Management and Audit Scheme » ou Éco-audit. Ce règlement européen adopte les principes d'ISO 14001 en rajoutant des obligations de crédibilité et de transparence pour

les signataires qui doivent communiquer et rendre compte sur leurs performances environnementales. L'administration publique québécoise a intégré ce règlement dans ses SGE. Pour en savoir plus : www.ec.europa.eu/environment/emas

- ⇒ **BNQ 21000** ⁴: Cette norme du Bureau de normalisation du Québec vise à aider les organisations dans l'adoption d'activités de gestion durable. Cette approche préconise également le dialogue avec les parties prenantes et demande, comme EMAS, aux signataires de rendre compte sur leurs changements de pratiques. Pour en savoir plus : www.bnq21000.qc.ca/
- ⇒ **RSE** : La responsabilité sociale des entreprises est encadrée par la norme ISO 26000 et traite de la gestion des parties prenantes et des impacts sociaux,
- ⇒ **Autres** : Il y en a beaucoup d'autres comme l'Alliance verte (industrie maritime), Clef verte (tourisme), Envision

(infrastructure), Leed (bâtiment), ISO 9001 (qualité), OHSAS 18001 et ISO 45001 (santé et sécurité au travail), etc.

LES AUDITS ET LES CERTIFICATIONS¹⁵

Très fréquents dans les SGE, ceux-ci consistent en une vérification et une évaluation documentée et périodique des performances environnementales d'une organisation, avec l'émission d'avis et de recommandations pouvant amener à une certification, à son maintien, ou à sa révocation. Ils peuvent être internes (réalisés par l'entreprise elle-même) ou externes (réalisés par un cabinet extérieur indépendant).

Les audits environnementaux peuvent prendre une multitude de formes pour s'adapter aux besoins et aux types des organisations concernées. En voici quelques exemples :

- ⇒ **Audit de certification** : un vérificateur agréé analyse le SGE d'une entreprise et ses pratiques environnementales pour vérifier si elle est éligible à l'obtention

LE SAVIEZ-VOUS ?

À la fin de 2017, 362 610 certificats ISO 14001 ont été décernés dans 148 pays.

Il existe des normes pour tout type de problématiques environnementales. Rien que pour les normes ISO, on peut citer la série 9000 qui traite des systèmes de gestion et inclue des pratiques de protection de l'environnement, ou encore la série 50 001 qui aborde les systèmes de gestion de l'énergie. La Banque mondiale possède aussi des Normes environnementales et sociales (NES) qu'elle impose à ses emprunteurs.

d'une écocertification

⇒ **Audit de conformité** : il s'agit alors de vérifier si l'entreprise respecte les normes environnementales qu'elle s'est imposée, ainsi que les règlements législatifs qu'elle doit suivre.

⇒ **Audit de transaction** : s'effectue avant une transaction financière (achat ou prêt), et consiste en une vérification des performances environnementales du bien acheté ou du respect des normes et législations environnementales du vendeur.

Une certification est un programme de reconnaissance qui est délivré par une institution extérieure et qui témoigne de la qualité des pratiques environnementales d'une entreprise. Il y a ainsi des certifications aux normes ISO et EMAS, mais aussi bien d'autres ! Citons notamment la certification québécoise « Ici on recycle » de RECYC-QUÉBEC, dont bénéficie par exemple le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Il y aussi l'Association québécoise de vérification environnementale (AQVE) qui s'assure que l'ensemble des travaux de vérification environnementale de site (ex. sols contaminés) au Québec soient réalisés par des professionnels hautement qualifiés.

¹ Banque Mondiale. (2018). Cadre environnemental et social. <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/936531525368193913-0290022018/original/EnvironmentalSocialFrameworkFrench.pdf#page=29&zoom=80>

² MELCC. Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Québec, 2015, 121 pages. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/developpement-durable/strategie-dd-2015-2020.pdf>

³ ISO. Introduction à la norme 14001:2015 https://www.iso.org/files/live/sites/isoorg/files/store/fr/PUB100371_fr.pdf

⁴ BNQ et Blanchet, J. (2011). Développement durable – Guide d'application des principes de la Loi sur le développement durable dans la gestion des entreprises et des autres organisations.

⁵ Renaud, A. (2017). L'audit environnemental: un dispositif de gestion à l'épreuve de logiques institutionnelles hétérogènes. Finance Contrôle Stratégie, (20-3). www.journals.openedition.org/fcs/1995

POUR EN
SAVOIR PLUS